LE PETIT LIVRE DE LA GESTION FINANCIÈRE · CHAPITRE 2.1

Le coût réel d'un collaborateur

Un salaire brut de 6 000 francs ne coûte pas 6 000 francs. Il faut y ajouter les charges sociales de l'employeur, puis rapporter le tout aux heures réellement…

TransparenceRH

5,3 %	1,1 %	12 à 20 %	1 650
AVS, AI, APG employeur	chômage, jusqu'à 148 200	charges usuelles	heures productives, exemple

LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Les cotisations AVS, AI et APG sont de 10,6 % du salaire déterminant, réparties par moitié entre employeur et salarié (LAVS, LAI, LAPG) ; l'employeur les verse et en répond (art. 51 et 52 LAVS).

LA RÈGLE

À retenir

S'y ajoutent les **allocations familiales** (taux de la caisse), l'**assurance-accidents professionnels**, la part employeur de la **LPP** (la moitié au moins) et souvent une **perte de gain maladie**.

LA RÈGLE

La règle clé

AVS, AI, APG : 5,3 % employeur (LAVS, LAI, LAPG)

LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Le salaire brut est le prix affiché, le coût employeur est le prix réel. »

LE PIÈGE

Le piège

Comparer un salaire horaire de 35 francs à un indépendant facturé 60 francs de l'heure est trompeur : avec les charges et les heures non productives, le salarié coûte déjà plus de 50 francs par heure réellement travaillée.

LA BASE LÉGALE

Les références

LAVS art. 51, 52 ; LACI art. 3 ; LPP art. 66 ; LAA art. 91 ; LAFam ; mémento AVS « Modifications au 1er janvier 2026 ».

Le cas express

Salaire 60 000, charges 14 %, 1 600 heures productives. Coût horaire ?

✓ **42,75** 60 000 × 1,14 ÷ 1 600.

✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Partir du salaire brut annuel, 13e compris.
- ☐ Ajouter les taux légaux 2026.
- ☐ Ajouter les taux de vos assureurs.
- ☐ Ajouter la part LPP réelle.
- ☐ Diviser par les heures productives.

Base légale : LAVS art. 51, 52 ; LACI art. 3 ; LPP art. 66 ; LAA art. 91 ; LAFam ; mémento AVS « Modifications au 1er janvier 2026 ».

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/fin-cout-collaborateur.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 31 octobre 2026.